

## Décisions

---

### Décision 10073, 8 juillet 2013

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche  
(chapitre M-35.1)

#### **Producteurs de cultures commerciales — Contribution pour l'administration du Plan conjoint — Modification**

Veillez prendre note que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a, par sa décision 10073 du 8 juillet 2013, approuvé un Règlement modifiant le Règlement sur la contribution pour l'administration du Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales tel que pris par les producteurs de cultures commerciales lors d'une assemblée générale convoquée à cette fin et tenue les 28 et 29 mars 2013 et dont le texte suit.

Veillez de plus noter que ce règlement est soustrait de l'application des sections III et IV de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) en vertu de l'article 203 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1).

*La secrétaire,*  
LINDA ROY, *avocate*

---

### **Règlement modifiant le Règlement sur la contribution pour l'administration du Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales\***

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche  
(chapitre M-35.1, a. 123)

**1.** Le Règlement sur la contribution pour l'administration du Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales est modifié par l'insertion, après l'article 3.2., du suivant :

«**3.3.** Tout producteur de grains biologiques doit verser une contribution de 0,50\$ la tonne de grains biologiques commercialisés ».

**2.** L'article 4 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 3.2 » par « 3.3 ».

**3.** Le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2013.

60032

---

\* Les dernières modifications au Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille ont été apportées par la décision 9877 du 7 mai 2012 (2012, G.O. 2, 2564). Les modifications antérieures apparaissent au « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2013.